



# ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes  
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955  
 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE  
 16 Avenue de la Marne – 65 000 TARBES - FRANCE  
 Garantie Financière : 110 000 € - QBE Insurance (Europe) LIMITED  
 Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX

## OFFRE D'ACHAT

Les soussignés : Jean-Christophe Sajous et Patrick Exposito représentant la SARL Floriack.  
 Demeurants :

Reconnaissent avoir visité à par l'intermédiaire de l'agence immobilière  
**ABAFIM**, le bien **Mandat N°AF 24414** ci-après désigné :

**Local commercial station montagne.**

**Adresse : Le village – 65120 GAVARNIE – GEDRE. Référence cadastrale 188 A 277 (70 m²).**

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions  
 suivantes :

<b>Prix net vendeur :</b>	€
<b>Honoraires d'agence :</b>	€
<b>Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur :</b>	<b>58 000 €</b>

**(en lettres : cinquante-huit mille euros)**

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- lors de la signature du compromis de vente soit la somme de **5 000 €**
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de **53 000 €**

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour,  
 cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de  
 notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul  
 et non avenue, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

*D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander  
 l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à  
 compter de la date du présent document.*

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la  
 Marne – 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre  
 recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée  
 irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et  
 utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

*Bon acceptation*  
**L'acquéreur,**  
 (Bon pour acceptation  
 des présentes conditions)

Fait à  
 Pour **ABAFIM**  
**Le négociateur,**

, le / /2021  
**Le vendeur,**  
 (Bon pour acceptation  
 des présentes conditions)

(1) Condition suspensive :

Sous réserve de la validation des diagnostics et de l'acceptation du prêt bancaire .....